



BANQUE DU CANADA  
BANK OF CANADA



# RAPPORT ANNUEL 2013 DU **RÉGIME DE PENSION** DE LA BANQUE DU CANADA



---

Le *Rapport annuel du Régime de pension* peut être consulté dans le site Web de la Banque du Canada, à l'adresse [banqueducanada.ca](http://banqueducanada.ca).

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Service d'information publique

Département des Communications

Banque du Canada

234, avenue Laurier Ouest

Ottawa (Ontario) K1A 0G9

Téléphone : **613 782-8111; 1 800 303-1282** (sans frais en Amérique du Nord)

Courriel : [publications@banqueducanada.ca](mailto:publications@banqueducanada.ca)

Site Web : [banqueducanada.ca](http://banqueducanada.ca)

ISSN 1914-5691 (version papier)

ISSN 1487-2474 (Internet)

© Banque du Canada 2014

# Table des matières

---

Votre régime en un coup d'œil.....	3
Message de la présidente.....	4
Gouvernance du Régime de pension.....	6
Actif du Fonds et stratégie de placement.....	7
Évaluation actuarielle.....	10
Administration des pensions.....	12
Définitions de certains termes courants du domaine des pensions.....	14
États financiers résumés.....	15
Renseignements additionnels.....	22

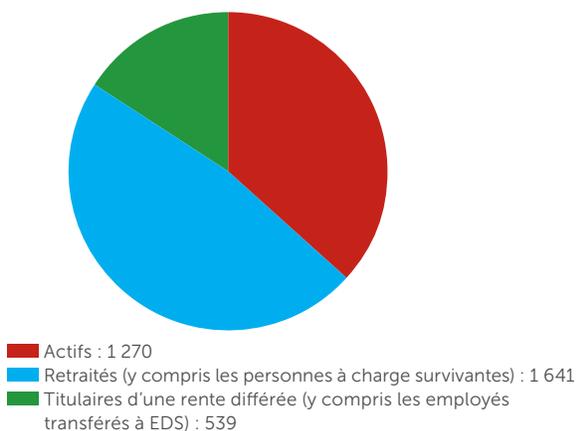
---



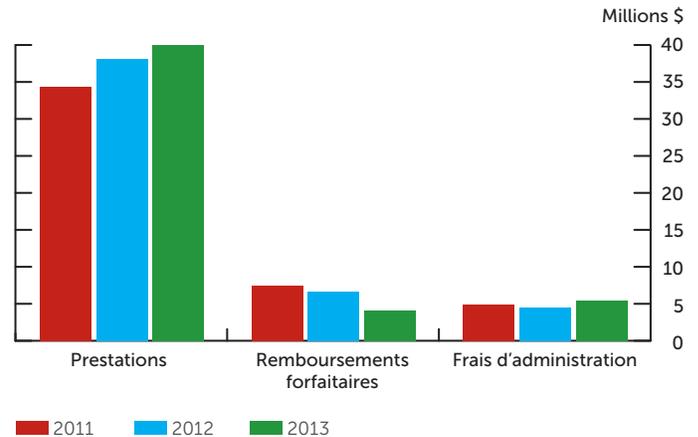
## Votre régime en un coup d'œil

- Le Régime de pension de la Banque du Canada (le « Régime ») comptait 3 450 participants à la fin de 2013 (**Figure 1**).
- Les prestations de retraite versées à même le Fonds de pension en fiducie (le « Fonds de pension » ou le « Fonds ») ont continué d'augmenter, s'établissant à 40,0 millions de dollars en 2013 (**Figure 2**).
- La valeur de l'actif net du Fonds a progressé, passant de 1 202 millions de dollars à la fin de 2012 à 1 334 millions de dollars à la fin de 2013 (**Figure 3**).
- Le Fonds a dégagé un rendement de 10,9 % en 2013, contre 8,2 % pour le portefeuille de référence.
- Selon l'approche de continuité d'exploitation (qui consiste à évaluer le Régime à long terme en partant du principe qu'il existera toujours), le Régime affichait un excédent actuariel de 202 millions de dollars (**Figure 4**) et un ratio de capitalisation de 120 % au 31 décembre 2013.
- Selon l'approche de solvabilité (qui consiste à évaluer le Régime en partant du principe qu'il prendrait fin à la date d'évaluation), le Régime affichait un excédent actuariel de 49 millions de dollars (**Figure 4**) et un ratio de solvabilité de 104 % au 31 décembre 2013.
- En 2013, la Banque a versé 38 millions de dollars au Fonds, dont 17 millions dans le cadre de ses efforts visant à réduire l'insuffisance de solvabilité que présentait le Régime à la fin de 2012.

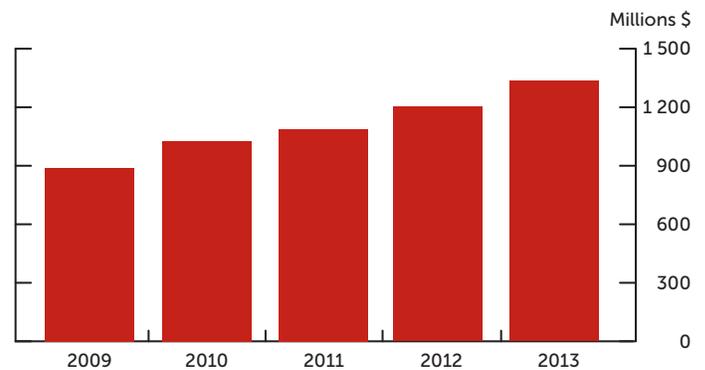
**Figure 1 : Participants**  
(au 31 décembre 2013)



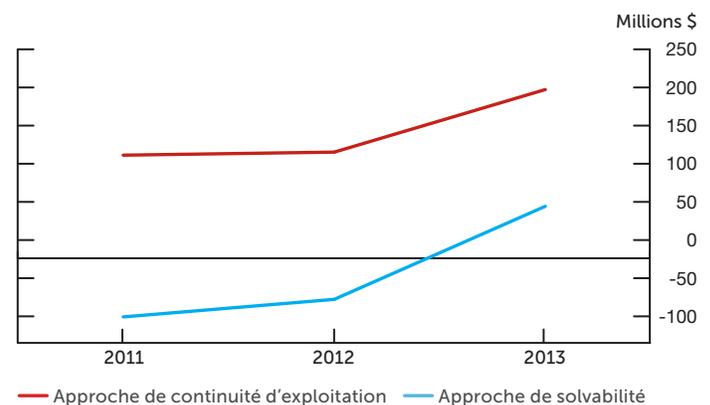
**Figure 2 : Paiements effectués à même le Fonds – 2011-2013**



**Figure 3 : Actif net du Fonds – 2009-2013**  
(au 31 décembre)



**Figure 4 : Situation de capitalisation du Régime – 2011-2013**  
(au 31 décembre)





## Message de la présidente

En tant que nouvelle présidente du Comité des pensions (le « Comité »), j'aimerais tout d'abord souligner le travail remarquable qu'a accompli Tiff Macklem, ancien premier sous-gouverneur de la Banque et, jusqu'à tout récemment, président du Comité. Au nom de ses collègues, je le remercie pour son rôle mobilisateur et ses conseils au cours des quatre dernières années.

### La situation du Régime

Pour la première fois depuis 2008, le Régime de pension de la Banque a enregistré un excédent de solvabilité en 2013. En outre, le rendement des placements du Fonds de pension en fiducie a atteint 10,9 %, ce qui dépasse de beaucoup celui de 8,2 % enregistré par le portefeuille de référence. Cet excellent résultat, conjugué aux taux d'actualisation supérieurs et aux cotisations de 17 millions de dollars versées par la Banque afin de réduire l'insuffisance de solvabilité, a plus que compensé la hausse du passif découlant de l'adoption par la Banque de nouvelles tables de mortalité reflétant l'accroissement de l'espérance de vie des Canadiens.

En conséquence, la situation de solvabilité s'est améliorée, passant d'un déficit de 73 millions de dollars à un excédent de 49 millions de dollars, et le ratio de solvabilité s'est accru, passant de 94 % en 2012 à 104 % à la fin de 2013.

Selon l'approche de continuité d'exploitation, le Régime est également entièrement provisionné, affichant un ratio de capitalisation supérieur à celui de l'an dernier (120 % contre 112 % en 2012) et un excédent de 202 millions de dollars.

## Audit des pensions

À l'automne 2013, la Banque a entrepris un audit visant à vérifier l'exactitude des renseignements qu'elle possède sur les retraités. Un formulaire a été envoyé par la poste à un échantillon de retraités pour confirmer leur admissibilité à une pension. Ceux qui n'ont pas encore retourné le formulaire sont priés de le faire le plus tôt possible pour que la vérification puisse être effectuée.

L'audit, qui dorénavant sera réalisé chaque année, constitue un élément important du contrôle diligent auquel est tenue la Banque dans le cadre de la gestion des actifs du Régime de pension, et il est essentiel à une gouvernance globale efficace.

## Remerciements

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres de nos comités des pensions.

Colin Dodds, qui s'est joint au Conseil d'administration de la Banque en 2013, remplace Jock Finlayson au Comité des pensions. Je tiens à remercier M. Finlayson pour sa précieuse contribution au Comité.

Le Comité de placement du Fonds de pension a un nouveau président en la personne de Grahame Johnson, chef du département de la Gestion financière et des Opérations bancaires (GFOB), qui succède à Ron Morrow. Merci en particulier à M. Morrow pour son apport inestimable comme chef de ce comité. En outre, Étienne Lessard, directeur adjoint à la GFOB, prend la relève de Sean Durr à titre de membre du Comité de placement du Fonds de pension.

Colleen Leighton, conseillère à l'Administration générale, succède à la présidente de longue date du Comité d'administration des pensions, Sheila Niven, qui a pris sa retraite en mai. J'aimerais remercier M<sup>me</sup> Niven pour son rôle mobilisateur et son dévouement inlassable aux activités importantes du Comité. Jeanne Meredith-Pallascio, spécialiste principale du Régime de pension, qui a également siégé longtemps au Comité d'administration des pensions, a pris sa retraite, elle aussi, et a été remplacée par Marc Tremblay.

Enfin, je remercie tous les membres du Conseil et les employés qui font partie de ces comités d'avoir assumé avec brio l'intendance du Régime de pension de la Banque au cours de la dernière année. Je me réjouis à la perspective de travailler avec vous tous.



**Carolyn Wilkins**  
Première sous-gouverneure  
Présidente du Comité des pensions

## Gouvernance du Régime de pension

La Banque est l'administrateur du Régime de pension en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et conformément aux modalités du Régime (Règlement administratif n° 15 de la Banque). Trois comités supervisent l'administration du Régime et le placement de ses actifs et prennent des décisions à cet égard, en plus de surveiller les services de placement fournis et le rendement des placements. Le Comité des pensions a été créé par le Conseil d'administration de la Banque pour exercer les fonctions d'administrateur du Régime et en faire rapport. Le Comité des pensions a mis sur pied, à son tour, deux comités, soit le Comité d'administration des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension, afin de l'aider à assumer ses responsabilités.

En 2013-2014, Tiff Macklem et Jock Finlayson ont quitté le Comité des pensions. Ils ont été remplacés par Carolyn Wilkins et Colin Dodds, respectivement.

### Les membres des trois comités<sup>1</sup>

#### Comité des pensions

**Carolyn Wilkins**, première sous-gouverneure (présidente)

Phyllis Clark, administratrice de la Banque

Colin Dodds, administrateur de la Banque

Richard McGaw, administrateur de la Banque

Timothy Lane, sous-gouverneur

Jeremy Farr, avocat général et secrétaire général

Sheila Vokey, chef des finances et comptable en chef

Darcy Bowman, avocat-conseil (secrétaire)

#### Comité de placement du Fonds de pension

**Grahame Johnson**  
chef de la Gestion financière et des  
Opérations bancaires (président)

Eric Wolfe  
Gestion financière et  
Opérations bancaires

Miville Tremblay  
Marchés financiers

Meyer Aaron  
Marchés financiers

Étienne Lessard  
Gestion financière et  
Opérations bancaires

Jean-Claude Primeau  
directeur du Régime de pension  
(sans droit de vote)

#### Comité d'administration des pensions

**Colleen Leighton**  
conseillère  
Administration générale (présidente)

Alexis Corbett  
Ressources humaines

Adelle Laniel  
Services financiers

Marc Tremblay  
Ressources humaines

Lucie Gauvin  
Communications

Jean-Claude Primeau  
directeur du Régime de pension  
(sans droit de vote)

<sup>1</sup> Au 31 mai 2014

# Actif du Fonds et stratégie de placement

## Actif

Fidèle à ses principes de placement à long terme, le Fonds continue d'investir dans un portefeuille diversifié de titres de participation, d'obligations à rendement nominal, d'actifs indexés sur l'inflation, d'actifs immobiliers et de trésorerie (Figure 5).

**Figure 5 : Les cinq grandes catégories d'actifs du portefeuille du Fonds en 2013<sup>a</sup>**  
 (au 31 décembre 2013)



a. Points médians selon la politique de répartition

La majeure partie des actifs du Fonds sont investis par des gestionnaires externes choisis pour leur expertise à l'égard de certaines catégories d'actifs et leur style de placement. Diversifier le contenu du portefeuille et les styles de placement est une façon prudente d'atteindre les objectifs de placement à long terme du Fonds et, en même temps, de gérer les risques connexes.

## Placements

Les activités de placement courantes du Fonds sont l'objet d'une surveillance générale du Comité de placement du Fonds de pension, lequel fait rapport au Comité des pensions chaque trimestre. Le Comité de placement du Fonds de pension est guidé dans son travail par l'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement du Régime et par le Comité des pensions, qui définit les fourchettes de répartition pour chaque catégorie d'actifs.

Le Comité de placement du Fonds de pension suit également de près les résultats obtenus par les gestionnaires de portefeuilles externes du Fonds et mène annuellement une évaluation de rendement au nom du Comité des pensions.

## Titres de participation

Le Fonds continue d'investir dans des titres de participation canadiens, américains, internationaux et de marchés émergents. Ces avoirs sont gérés à l'externe.

## Titres à revenu fixe

### *Obligations à rendement nominal*

Les avoirs de cette catégorie sont investis dans une combinaison d'obligations et de débetures canadiennes. La plupart de ces avoirs sont gérés à l'externe et visent à refléter fidèlement le profil global de risque et de rendement de l'indice d'obligations à long terme DEX. Une petite tranche du portefeuille est administrée directement par la Banque afin de gérer la durée des placements à revenu fixe du Fonds.

### *Actifs indexés sur l'inflation*

Les avoirs de cette catégorie comprennent des obligations indexées sur l'inflation (principalement des obligations à rendement réel du gouvernement du Canada) et des prêts hypothécaires indexés sur l'inflation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

## Actifs immobiliers

Le Fonds investit dans un portefeuille diversifié d'instruments immobiliers de différents secteurs et de différentes régions du Canada, géré à l'externe.

## Trésorerie

Le Fonds conserve des dépôts en espèces et des bons du Trésor du gouvernement du Canada dans une proportion suffisante pour que soient assurés le versement des prestations prévues et le respect des engagements en matière de placement.

### ***Fonds en fiducie complémentaire***

Le Régime de pension complémentaire permet le versement de prestations de pension additionnelles aux employés dont les prestations dépassent le plafond fixé par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ses modalités sont calquées sur celles du Régime, et un fonds en fiducie distinct — le Fonds en fiducie complémentaire — a été créé à l'appui de ce régime. Les placements du Fonds en fiducie complémentaire sont gérés par le Comité des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension.

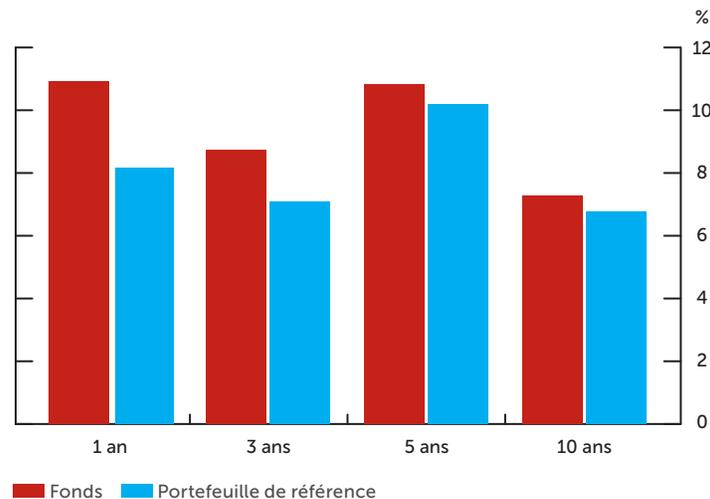
## Rendement du fonds

Le rendement du Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'est établi à 10,9 %, ce qui est supérieur à celui de 8,2 %<sup>2</sup> enregistré par le portefeuille de référence<sup>3</sup> (Figure 6).

Le portefeuille de référence est fondé sur une combinaison d'indices, dont l'indice composé S&P/TSX et l'indice S&P 500, pondérés en fonction de la composition cible de l'actif du Fonds.

Les prestations payables dans le cadre du Régime sont indexées chaque année selon le rythme de l'inflation. L'objectif de placement à long terme consiste actuellement à atteindre un rendement de 5,5 %, ce qui équivaut à la cible d'inflation de la Banque du Canada de 2,0 % plus un rendement réel de 3,5 %, déduction faite des frais.

**Figure 6 : Taux de rendement total du Fonds**  
 (au 31 décembre 2013)



<sup>2</sup> Les taux de rendement sont indiqués dans le présent rapport déduction faite des honoraires versés aux gestionnaires de placements.

<sup>3</sup> Le portefeuille de référence du Fonds repose sur un ensemble d'indices d'actions et de titres à revenu fixe, pondérés conformément à l'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement du Fonds.

## Évaluation actuarielle

### Situation financière du Régime pour 2013

Depuis l'apparition d'un déficit de solvabilité en 2008, durant la crise financière, la Banque procède à des évaluations actuarielles annuelles. Les résultats de l'évaluation effectuée au 31 décembre 2013 montrent que la situation de continuité d'exploitation (ou de capitalisation) du Régime s'est améliorée, celui-ci affichant un excédent de capitalisation de 202 millions de dollars et un ratio de capitalisation de 120 %. Le Régime présente maintenant un excédent de solvabilité de 49 millions de dollars, comparativement à un déficit de solvabilité de 73 millions de dollars en 2012, et le ratio de solvabilité s'établit à 104 % (voir les **Tableaux 1** et **2**)<sup>4</sup>.

**Tableau 1 : Situation financière selon l'approche de continuité**

(en millions de dollars, au 31 décembre)

	2009	2010	2011	2012	2013
Valeur lissée de l'actif	966	1 028	1 067	1 120	1 237
Passif de continuité	853	914	951	1 000	1 035
Excédent	113	114	116	120	202
Ratio de capitalisation (actif en pourcentage du passif)	113 %	112 %	112 %	112 %	120 %

**Tableau 2 : Situation financière selon l'approche de solvabilité**

(en millions de dollars, au 31 décembre)

	2009	2010	2011 <sup>a</sup>	2012 <sup>a</sup>	2013 <sup>a</sup>
Valeur marchande de l'actif	886	1 022	1 082	1 199	1 331
Passif de solvabilité	1 008	1 143	1 178	1 272	1 282
Excédent (déficit) <sup>b</sup>	(122)	(122)	(96)	(73)	49
Ratio de solvabilité (actif en pourcentage du passif)	88 %	89 %	92 %	94 %	104 %

a. Les chiffres de 2011, de 2012 et de 2013 sont fondés sur une nouvelle méthode d'évaluation de la solvabilité.

b. Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à leur somme.

L'évaluation selon l'approche de solvabilité suppose que, dans l'éventualité très peu probable où le Régime prendrait fin, la Banque continuerait de l'administrer et d'en gérer l'actif. Celui-ci serait investi dans un portefeuille de titres à revenu fixe de qualité, suivant les principes appliqués par les sociétés d'assurance pour la garantie des contrats de rente.

L'écart entre le ratio de solvabilité et le ratio de capitalisation est attribuable à la différence des méthodes employées pour calculer la valeur de l'actif et du passif de chaque ratio. Dans le cas de l'évaluation de la solvabilité, l'actif est mesuré selon la valeur de marché, alors que dans le cas de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, il est mesuré en fonction de la valeur lissée.

<sup>4</sup> Le montant de l'excédent qui figure dans les états financiers résumés est différent parce que la valeur de l'actif dans les états financiers est établie en fonction de la valeur marchande et non de la valeur lissée.

L'évaluation du passif selon l'approche de solvabilité est effectuée à partir des taux du marché des titres à revenu fixe en vigueur le 31 décembre. En revanche, l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation fait appel à un taux d'intérêt moyen à plus long terme qui reflète les placements du Fonds. À l'heure actuelle, les taux d'intérêt du marché servant à l'évaluation selon l'approche de solvabilité sont nettement inférieurs à la moyenne à long terme, ce qui explique en grande partie pourquoi le passif de solvabilité est plus élevé que le passif de continuité.

## Cotisations au Régime

En 2013, la Banque a versé 17 millions de dollars dans le but de réduire l'insuffisance de solvabilité que présentait le Régime à la fin de 2012. Cette somme s'ajoute aux cotisations ordinaires de 21 millions de dollars au titre des services rendus au cours de l'exercice. Depuis 2009, les paiements de la Banque au Fonds atteignent 218 millions de dollars, dont 120 millions pour remédier à l'insuffisance de solvabilité. Les cotisations des employés sont établies en fonction de la formule définie dans les statuts du Régime.

En 2014, la Banque continuera d'effectuer des paiements spéciaux pour rétablir la solvabilité, conformément aux exigences de la législation en matière de pension. Ses cotisations au Fonds devraient totaliser environ 27 millions de dollars, soit 22 millions en cotisations ordinaires et 5 millions en paiement spécial. La réduction du paiement spécial visant à remédier à l'insuffisance de solvabilité (qui passe de 17 millions de dollars en 2013 à 5 millions en 2014) est principalement attribuable aux taux d'actualisation plus élevés et au fort rendement des placements du Fonds en 2013.

Depuis 2009, la Banque a versé au total 218 millions de dollars au Fonds et y versera environ 27 millions en 2014.

## Administration des pensions

### Frais d'administration

Les frais imputés au Fonds sont examinés attentivement pour s'assurer qu'ils sont raisonnables et qu'ils sont affectés conformément aux modalités du Régime et à la politique régissant les charges imputables au Fonds de pension en fiducie.

Le **Tableau 3** donne le détail des frais d'administration imputés au Fonds. Le total des frais a augmenté en 2013, principalement en raison de la hausse des honoraires de gestion de l'actif. Les frais d'administration en pourcentage de l'actif net du Fonds se sont établis à 0,40 %, un résultat comparable à celui de régimes semblables.

**Tableau 3 : Frais d'administration**

(en milliers de dollars)

	2011	2012	2013
Honoraires de gestion de l'actif	3 068	3 033	3 916
Honoraires d'administration des pensions	712	510	454
Autres frais d'administration	741	801	915
Initiatives	401	201	99
<i>Total des frais</i>	4 922	4 545	5 384
Actif net au 31 décembre	1 085 672	1 201 573	1 334 320
Total des frais en pourcentage de l'actif net	0,45 %	0,38 %	0,40 %

Les honoraires de gestion de l'actif ont progressé d'environ 900 000 dollars, principalement à cause de la nomination d'un nouveau gestionnaire appelé à gérer une part du Fonds. Il s'en est suivi un accroissement des frais, les fonds ayant été investis au cours de l'année précédente selon une stratégie transitoire à faible coût. Par ailleurs, les honoraires d'administration des pensions ont connu une légère baisse attribuable à la réduction des transactions administratives. Les autres frais d'administration ont crû surtout en raison des changements apportés aux postes rémunérés par le Fonds et à la rémunération connexe, ainsi qu'en raison de l'augmentation des services actuariels découlant de l'application par le Régime des modifications requises aux hypothèses de mortalité et aux méthodes d'évaluation. Pour leur part, les frais relatifs aux initiatives ont fléchi, étant donné la diminution du nombre de projets spéciaux nécessitant une aide de l'extérieur en 2013.

## Communications

La Banque communique avec l'ensemble des participants au Régime au moyen du rapport annuel du Régime et du bulletin annuel *Info-pension*. Ces publications sont diffusées à tous les participants en version papier. Les employés actuels peuvent consulter la version électronique du bulletin *Info-pension* et du rapport annuel dans Banque centrale (le site intranet de l'institution). De plus, le rapport annuel et la version intégrale des états financiers audités sont affichés dans le site Internet de la Banque.

Les employés trouveront également d'autres informations dans Banque centrale. Les participants au Régime peuvent adresser leurs questions au Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada (Morneau Shepell), dont les coordonnées figurent à la page 22.

## Audit des pensions

Conformément au contrôle diligent auquel elle est tenue dans le cadre de la gestion des actifs du Régime, la Banque est entrée en contact avec un échantillon de retraités à l'été 2013 afin de vérifier l'exactitude des renseignements qu'elle possède à leur sujet. Les personnes sélectionnées ont dû signer un court formulaire de déclaration confirmant leur nom et leurs coordonnées.

Chaque année, la Banque communiquera avec un échantillon différent de retraités pour les besoins de l'audit. L'objectif est de faciliter le processus autant que possible. Celui-ci a été établi à la lumière des leçons apprises lors du dernier audit en 2007, et des pratiques d'autres sociétés d'État qui effectuent régulièrement ce genre d'audit.

## Définitions de certains termes courants du domaine des pensions

### *Évaluation actuarielle*

L'évaluation actuarielle consiste à établir, à un moment précis, la valeur estimative totale des prestations que l'on prévoit verser aux participants par rapport aux actifs disponibles pour s'acquitter de cette obligation. Elle a pour but de mesurer la situation de capitalisation du régime. Cette évaluation peut être effectuée selon deux différentes approches :

#### *Approche de continuité d'exploitation*

L'approche de continuité d'exploitation, ou approche de capitalisation, suppose que le régime existera toujours. Les hypothèses sont axées sur le long terme et portent sur des facteurs tels que les augmentations salariales et les taux d'intérêt, d'inflation, de départ à la retraite et de mortalité.

#### *Approche de solvabilité*

L'approche de solvabilité suppose qu'il y a cessation du régime à la date de l'évaluation. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir des hausses salariales futures ou des changements relatifs à la participation au régime. Les hypothèses servant au calcul de la situation de solvabilité, comme le taux d'intérêt utilisé pour estimer les charges à payer, doivent être conformes aux exigences de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et aux normes de l'Institut canadien des actuaires.

### *Taux d'actualisation*

Le taux d'actualisation est utilisé pour actualiser le montant des charges futures que devra payer un régime de retraite à prestations déterminées afin de calculer la valeur actuelle du passif, souvent dans le but de la comparer à la valeur de l'actif du régime.

### *Valeur lissée de l'actif*

La valeur lissée de l'actif sert à l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, alors que la valeur marchande est employée pour l'évaluation de la solvabilité et les états financiers. Le lissage échelonne l'incidence des pertes ou des gains de placement enregistrés au cours d'une année donnée sur une période plus longue, de façon à accroître la stabilité des cotisations versées au régime.

### *Ratio de capitalisation*

Le ratio de capitalisation, qui est appliqué dans le cadre de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, correspond à la valeur lissée de l'actif divisée par le passif actuariel selon l'approche de continuité d'exploitation.

### *Ratio de solvabilité*

Le ratio de solvabilité correspond à la valeur marchande de l'actif divisée par le passif de solvabilité.

### *Déficit de solvabilité*

Le déficit de solvabilité correspond à l'excédent du passif de solvabilité sur la valeur marchande de l'actif à un moment précis.

### *Excédent de solvabilité*

L'excédent de solvabilité correspond au montant de la valeur marchande de l'actif qui dépasse la valeur du passif de solvabilité à un moment précis.

### *Insuffisance de solvabilité*

Selon la législation relative aux régimes de retraite, l'insuffisance de solvabilité s'entend du montant utilisé pour calculer les paiements annuels spéciaux devant être effectués afin de rétablir la solvabilité. L'insuffisance pour une année donnée est déterminée d'après la situation de solvabilité moyenne des trois dernières années. Les paiements spéciaux de la Banque visant à remédier à l'insuffisance sont étalés sur une période de cinq ans.

## États financiers résumés

au 31 décembre 2013

## RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Banque du Canada (la Banque) est l'administrateur du Régime de pension de la Banque du Canada (le Régime) et elle a créé relativement à celui-ci un fonds en fiducie, dont elle assure la tenue. Le Conseil d'administration de la Banque a mis sur pied le Comité des pensions, à qui il a délégué la responsabilité de s'acquitter des fonctions de la Banque à titre d'administrateur du Régime.

Les états financiers du Régime, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et renferment certains éléments qui reflètent les estimations et le jugement de cette dernière. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille également à ce que les renseignements fournis dans le rapport annuel concordent avec les états financiers.

À l'appui de sa responsabilité au regard de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ainsi que du système comptable grâce auquel ils sont produits, la direction a élaboré et mis en place un système de contrôles internes qui lui permet de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées correctement, que les données financières sont fiables, que l'actif est bien protégé, que le passif est constaté et que les opérations sont efficaces.

Le Comité des pensions est chargé de superviser la gestion du Régime, et le Conseil d'administration de la Banque assume la responsabilité générale de l'approbation des états financiers. Le Comité rencontre la direction et l'auditeur externe pour examiner l'étendue de l'audit, revoir ensemble les conclusions et confirmer que chacun a rempli les obligations qui lui sont conférées. En outre, le cabinet d'actuaire-conseils Mercer (Canada) limitée procède chaque année à une évaluation actuarielle en règle du Régime, conformément aux exigences de la *Loi sur les normes de prestation de pension*.

L'auditeur externe nommé par le Comité des pensions, Deloitte s.r.l., a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et a procédé aux analyses et autres examens qu'il a jugés nécessaires pour pouvoir exprimer une opinion et rendre compte de son audit au Conseil d'administration de la Banque du Canada. L'auditeur externe dispose d'un libre accès au Comité des pensions pour discuter de la teneur de son audit et de ses conclusions.



**Carolyn Wilkins**

Première sous-gouverneure et présidente du Comité des pensions



**Sheila Vokey, CPA, CA**

Chef des finances, comptable en chef et membre du Comité des pensions

18 juin 2014  
Ottawa (Canada)

## OPINION DES ACTUAIRES

La Banque du Canada a confié à Mercer (Canada) limitée le mandat de procéder à l'évaluation actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'obligation au titre des prestations de retraite (« obligation ») du Régime de pension agréé de la Banque du Canada au 31 décembre 2013 selon le principe de continuité d'exploitation, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du Régime.

L'objectif des états financiers est de présenter fidèlement la situation financière du Régime en date du 31 décembre 2013, selon le principe de continuité d'exploitation, conformément au chapitre 4600, *Régimes de retraite*, du *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada* (« chapitre 4600 »). Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation du Régime sont les mêmes que celles utilisées aux fins de l'évaluation de capitalisation du Régime selon le principe de continuité d'exploitation. Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer l'obligation du Régime pour les besoins des états financiers correspondent aux hypothèses les plus probables dégagées par la Banque du Canada à l'égard des événements futurs et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables aux fins des présents états financiers, les résultats que le Régime enregistrera dans l'avenir seront inévitablement, voire considérablement, différents des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs sera considéré comme une perte ou un gain dans les évaluations futures et aura une incidence sur la situation financière du Régime à ce moment-là, de même que sur les cotisations nécessaires pour assurer sa capitalisation.

Dans le cadre de notre évaluation, nous avons examiné les résultats récents du Régime en regard des hypothèses économiques et non économiques et nous avons présenté nos conclusions à la direction. De plus, nous avons remis à la Banque du Canada d'autres renseignements pertinents qui ont servi à établir les hypothèses à long terme.

Notre évaluation de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'obligation du Régime est fondée sur :

- l'évaluation actuarielle du passif du Régime au 1<sup>er</sup> janvier 2014 aux fins de capitalisation selon le principe de continuité d'exploitation,
- les données sur l'actif de la caisse de retraite fournies par la Banque du Canada en date du 31 décembre 2013,
- les méthodes prescrites par la norme le chapitre 4600 en ce qui concerne les états financiers des régimes de retraite, et
- les hypothèses portant sur les événements futurs que la Banque du Canada et Mercer (Canada) limitée ont établies.

Nous avons effectué un certain nombre de vérifications pour nous assurer du caractère raisonnable et cohérent des données et de l'actif de la caisse et nous les jugeons suffisants et fiables pour les besoins de l'évaluation. De plus, nous avons procédé à notre évaluation conformément aux exigences de l'Institut canadien des actuaires. Nous avons effectué cette évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.



---

**J. Legault**

Fellow de l'Institut canadien des actuaires  
Fellow de la Society of Actuaries



---

**S. Crabtree**

Fellow de l'Institut canadien des actuaires  
Fellow de la Society of Actuaries

**Mercer (Canada) limitée**

Ottawa (Canada)  
Le 18 juin 2014

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres du Conseil d'administration de la Banque du Canada

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, sont tirés des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada au 31 décembre 2013, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 18 juin 2014.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite utilisées pour la préparation des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités. Les états financiers résumés sont tirés des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada. Ils répondent aux principes de constatation et de mesure des Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, « Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

### Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada au 31 décembre 2013, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date constituent un résumé fidèle de ces états financiers, conformément aux critères établis qui stipulent que les états financiers résumés sont tirés des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada. Ils répondent aux principes de constatation et de mesure des Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

*Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l.*

Comptables professionnels agréés, Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

Le 18 juin 2014  
Ottawa (Canada)

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

	31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
<b>ACTIF</b>		
Placements	1 335 127 446 \$	1 202 555 425 \$
Revenus de placement à recevoir	123 433	153 921
	<u>1 335 250 879</u>	<u>1 202 709 346</u>
<b>PASSIF</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer	<u>930 921</u>	<u>1 136 300</u>
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS</b>	<b>1 334 319 958</b>	<b>1 201 573 046</b>
Obligations au titre des prestations de retraite	<u>1 035 040 000</u>	<u>999 473 331</u>
<b>EXCÉDENT DU RÉGIME DE PENSION</b>	<b><u>299 279 958 \$</u></b>	<b><u>202 099 715 \$</u></b>

Au nom du Comité des pensions et du Conseil d'administration de la Banque du Canada



**Carolyn Wilkins**

Première sous-gouverneure et présidente du Comité des pensions



**Sheila Vokey, CPA, CA**

Chef des finances, comptable en chef et membre du Comité des pensions



**Phyllis Clark**

Membre du Conseil d'administration de la Banque du Canada et membre du Comité des pensions

Les états financiers complets, y compris les notes, sont disponibles en ligne, à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/sujet-banque/direction-gouvernance/regime-de-pension/>, ou sur demande.

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF</b>		
Revenus de placement	60 356 418 \$	42 296 463 \$
Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements	74 220 125	73 350 316
	<b>134 576 543</b>	<b>115 646 779</b>
<b>Cotisations de l'employeur</b>		
Services rendus au cours de l'exercice	20 892 005	19 174 757
Paiement spécial pour déficit du régime de pension	16 920 000	19 402 000
<b>Cotisations des employés</b>		
Services rendus au cours de l'exercice	6 583 976	6 385 826
Services passés	1 456 257	1 184 847
Transferts provenant d'autres régimes	1 773 638	3 328 078
	<b>47 625 876</b>	<b>49 475 508</b>
	<b>182 202 419</b>	<b>165 122 287</b>
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF</b>		
Versements de prestations de retraite	36 546 963	34 636 511
Versements de prestations de cessation d'emploi	3 854 224	5 563 403
Versements de prestations d'invalidité	101 256	100 044
Versements de prestations de décès	3 569 017	4 376 519
Frais d'administration	5 384 047	4 545 221
	<b>49 455 507</b>	<b>49 221 698</b>
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS</b>	<b>132 746 912</b>	<b>115 900 589</b>
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 201 573 046</b>	<b>1 085 672 457</b>
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>1 334 319 958 \$</b>	<b>1 201 573 046 \$</b>

Les états financiers complets, y compris les notes, sont disponibles en ligne, à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/sujet-banque/direction-gouvernance/regime-de-pension/>, ou sur demande.

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
<b>AUGMENTATION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE</b>		
Prestations acquises	30 705 876 \$	30 073 508 \$
Coût financier	52 122 000	49 552 437
Perte actuarielle	-	5 870 433
Modification des hypothèses	464 000	7 496 000
	<b>83 291 876</b>	<b>92 992 378</b>
<b>DIMINUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE</b>		
Versements de prestations de retraite	36 546 963	34 636 511
Versements de prestations de cessation d'emploi	3 854 224	5 563 403
Versements de prestations d'invalidité	101 256	100 044
Versements de prestations de décès	3 569 017	4 376 519
Gain actuariel	3 653 747	-
	<b>47 725 207</b>	<b>44 676 477</b>
<b>AUGMENTATION NETTE DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE</b>	<b>35 566 669</b>	<b>48 315 901</b>
<b>OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>999 473 331</b>	<b>951 157 430</b>
<b>OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>1 035 040 000 \$</b>	<b>999 473 331 \$</b>

Les états financiers complets, y compris les notes, sont disponibles en ligne, à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/sujet-banque/direction-gouvernance/regime-de-pension/>, ou sur demande.

## Renseignements additionnels

Le Régime de pension de la Banque du Canada est agréé auprès du Bureau du surintendant des institutions financières pour l'application de la *Loi sur les normes de prestation de pension*, qui régleme la conception du Régime, sa capitalisation, sa politique de placement et ses activités. Il est également agréé par l'Agence du revenu du Canada pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), qui régit les cotisations maximales à payer et les prestations déterminées maximales pouvant être versées dans le cadre d'un régime de pension non assujéti à l'impôt.

Pour toute question ou demande relative aux pensions ou aux avantages des retraités, adressez-vous au Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada :

### Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada

Morneau Shepell Inc.  
1981, avenue McGill College, bureau 600, 6<sup>e</sup> étage  
C.P. 211  
Montréal (Québec) H2A 3Y1

entre 8 h et 18 h (heure de l'Est)  
du lundi au vendredi

employés actifs : **1 888 903-3308**  
retraités : **1 888 588-6111**

**[bank-banque-canada@morneaushepell.com](mailto:bank-banque-canada@morneaushepell.com)**

Pour toute question relative à la paye ou toute plainte concernant le service à la clientèle, adressez-vous au Centre RH :

### Centre RH

Banque du Canada  
3<sup>e</sup> étage  
234, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0G9

entre 10 h et 16 h (heure de l'Est)  
du lundi au vendredi

**7766** (interne), **613 782-7766** (Ottawa)  
ou **1 866 404-7766**

**[centrerh@banqueducanada.ca](mailto:centrerh@banqueducanada.ca)**